

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

*Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : avant l'expiration du délai de refus applicable en vertu de l'article 5.2) de l'Arrangement ou de l'article 5.2)a), b) ou c) du Protocole, toutes les procédures devant l'Office sont achevées et il n'y a pas de motif pour cet Office de refuser la protection.*

I. Office qui envoie la déclaration :

Algérie (DZ)

Institut National Algérien de la  
Propriété Industrielle (INAPI)  
40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi  
B.P 403 Alger - 16 000 – Alger

Téléphone : (213-021) 73.01.42  
Téléfax : (213-021) 73.96.44  
73.55.81

E-Mail : [info@inapi.org](mailto:info@inapi.org)

II. Numéro de l'enregistrement international : 1261461

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : SWATCH AG (SWATCH SA) (SWATCH LTD)  
Jakob-Stämpfli-Strasse 94  
CH-2502 Biel/Bienne (CH)

IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés : La protection de la marque est accordée pour tous les produits des classes 9 14.

V. Date :

15 MAI 2016

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

Abdelhafid BELMEHDI  
Directeur Général

